



Compte rendu de la réunion du conseil
municipal de Crazanne - Mardi 31
août 2021

présents : Madame Marie-Noëlle Martin,
Monsieur Jean Moreau, Madame Anne-Marie Morin, Madame Isabelle
Barret, Madame Jackie Theillout,
Madame Véronique Barbotteau, Monsieur Colin Marsh, Monsieur Jamy
Vallier, Monsieur Jacques Busson

excusé : Monsieur Jean-Luc Mullon donne procuration à Monsieur Jean
Moreau

Madame Isabelle Barret secrétaire

Madame le Maire ouvre la séance à 20h45

Madame le Maire ajoute un point à l'ordre du jour original :
11- prix de vente des anciens bureaux de l'école de Crazannes

1- Approbation du dernier compte rendu

contre 0

pour 11

approuvé à l'unanimité

2-délibération prix de vente du m2 des terrains à la revente (Bel Air)

Madame le Maire propose 35€ par m², non viabilisé en favorisant
l'installation de jeunes familles

Monsieur Busson vérifiera la légalité de ces choix

**3-délibération à propos de la décision modificative achat terrain
Georget Gaudin**

contre 0

pour 11

approuvé à l'unanimité

4-délibération à propos de la décision modificative intégration des biens sans maître

contre 0

pour 11

approuvé à l'unanimité

5-recrutement de deux agents recenseurs pour janvier et février 2022

les deux agents précédemment choisis ont quitté la commune depuis quelques mois.

Il s'ensuit la nécessité de nouveaux recrutements.

Madame Eliette Féron, Madame Béatrice Guyot

Mesdames Theillout et Morin assistent à une réunion organisée par

l'INSEE le 28 septembre pour finaliser

la procédure.

6-réévaluation de la valeur locative des logements communaux et choix du prestataire de services

le conseil décide de ne réévaluer le loyer du 21 rue des carriers qu'à partir du 1er octobre 2021 et de

réévaluer tous les loyers systématiquement à la date anniversaire de la signature du bail.

Notaire 0 voix agence immobilière 8 voix huissier 2 voix

1 sans avis

7-création d'une commission logement pour les états des lieux et l'attribution des logements vacants

Madame le Maire, Monsieur Moreau, Madame Theillout, Madame Morin,

Monsieur Busson, Madame

Barbotteau

8-tarifification des produits siglés Crazannes

cabas : 6€

gobelet : 2€

tasse : 10€

stylo : 1€

annonce 1/4 de page dans « Crazannes à la page » : 30€

9-prix d'une annonce publicitaire

la redevance de 30 euros par annonce a été votée pour le bulletin municipal

proposition de 100 euros pour annoncer sur le plan de la commune, qui n'est pas annuellement actualisable, puisque imprimé une fois pour toute. Publica démarche les annonceurs potentiels, et ce crédit vient en déduction de la facture de la commune.

contre 0

pour 11

approuvé à l'unanimité

10- accrochage du blason et inauguration

Monsieur Didier Ruiz, de l'Association Les Lapidiales, a sculpté le blason de Crazannes dans une pierre de Thénac. Il sera accroché sur le mur de la mairie au cours d'une petite manifestation.

La date proposée est 2 octobre.

Madame le Maire appelle Monsieur Ruiz pour valider la date.

11- prix de vente des anciens bureaux de l'école de Crazannes

30€ par bureau

Monsieur Barret achètera tous les bureaux

12- questions diverses

Monsieur Soulice, boulanger, est intéressé par le silo à farine qui est dans l'ancienne boulangerie. Une visite est programmée avec Monsieur Moreau.

Le lycée « Le petit Chadignac » forme des cantonniers en reconversion. Le responsable formation viendra nous expliquer les possibilités de recrutement pour notre commune.

Monsieur Vallier suggère de placer un employé municipal au niveau du sens interdit de la rue de la mairie pendant les heures de trafic scolaire, afin de faire respecter la signalisation.

La séance s'achève à 22h45.



L'Adjoint Délégué,
Jean MOREAU